

ASSEMBLEE GENERALE DES CLUBS DU COMITE REGIONAL

ELECTIONS : APPEL A CANDIDATURES

L'Assemblée Générale des clubs du Comité Régional de Bourgogne-Franche-Comté est fixée au **samedi 17 janvier 2026 à 14 h 00 à Bourbon Lancy (71)**.

Au cours de l'Assemblée Générale, il sera procédé à :

1) L'élection d'1 membre au Conseil d'Administration

L'élection de ce poste aura lieu au scrutin majoritaire à un tour.

Le candidat(e) à ce poste, devra être titulaire d'une licence FFC.

Les candidatures doivent être présentées individuellement et notifiées au Comité Régional, à l'attention de Monsieur le Président du Comité régional.

La lettre de candidature mentionne les : nom, prénom, adresse personnelle du candidat ainsi que le numéro de licence 2026 + photocopie de celle-ci. Elle doit être signée par l'intéressé et exprimer ses motivations.

Les candidatures sont à transmettre pour le 17 décembre 2025 dernier délai au Comité Régional (antenne Besançon), par voie électronique : ffc.bfc.besancon@gmail.com

Le personnes élue le sera jusqu'à la fin du mandat actuel soit pour 3 ans.

Le candidat(e) doit être présent(e) à l'Assemblée Générale du 17 janvier.

Ne peuvent être élues au Conseil d'Administration que des personnes licenciées à la Fédération Française de Cyclisme depuis au moins douze mois, membre d'une association ayant son siège sur le territoire du Comité Régional.

2) L'élection d'un(e) délégué(e) des coureurs

L'élection de ce poste aura lieu au scrutin majoritaire à un tour.

Les candidatures doivent être présentées individuellement et notifiées au Comité Régional, à l'attention de Monsieur le Président du Comité régional.

Les candidatures sont à transmettre pour le 31 décembre 2025 dernier délai au Comité Régional (antenne Besançon) par voie électronique : ffc.bfc.besancon@gmail.com .

La lettre de candidature mentionne les : nom, prénom, adresse personnelle du candidat ainsi que le numéro de licence 2026 + photocopie de celle-ci. Elle doit être signée par l'intéressé et exprimer ses motivations.

3/ L'élection des Délégué(e)s à l'Assemblée Générale FFC :

Les délégué(e)s à l'Assemblée Générale de la FFC ainsi que les suppléant(e)s seront élu(e)s parmi les dirigeant(e)s de clubs candidats.

Il sera procédé à l'élection des 5 candidat(e)s titulaires et de leurs **5 suppléant(e)s**, présenté(e)s obligatoirement en binômes.

Le formulaire de candidature devra présenter, sur le même bulletin :

Nom + prénom du titulaire, date de naissance, n° de licence 2026 + photocopie de celle-ci
Nom + prénom de son suppléant, date de naissance, n° de licence 2026 + photocopie de celle-ci

Aucun(e) candidat(e) ne pourra être à la fois titulaire ou suppléant(e).

Aucun(e) candidat(e) ne pourra être candidat(e) à la fois au Comité Régional et pour un Comité Départemental (que ce soit au poste de titulaire ou de suppléant(e)).

L'élection se déroule au scrutin plurinominal à 1 tour.

En cas d'égalité de voix, le vote sera acquis en faveur du candidat titulaire le plus âgé.

Chaque club dispose d'une voix.

Les candidatures sont à transmettre pour le 31 décembre 2025 dernier délai au Comité Régional (antenne Besançon) par voie électronique : ffc.bfc.besancon@gmail.com .

Assemblée Générale Fédérale qui se tiendra à Pau du 20 au 22 février 2026.

Thèmes de travail (non connu à ce jour).